Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Annexe à l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° du relatif à l'exploitation durable des algues de rive en Bretagne

FICHE DE DÉCLARATION MENSUELLE DE RÉCOLTE D'ALGUES DE RIVE

Remplir une fiche de récolte distincte pour chaque département
Cette fiche doit être remplie chaque jour ou comporter la mention « néant » les jours sans récolte.
*Elle doit être adressée au plus tard **le 5 de chaque mois** pour le mois précédent à la direction départementale des territoires et de la mer (délégation à la mer et au littoral) du département où ont été récoltées les algues*

NOM, Prénom : Autorisation n° :	Signature

MOIS de :

Jour de récolte	Temps de récolte effective (en heures)	Zone de pêche (faire mention du carroyage validé par l'inter-profession)	Espèces récoltées* (une espèce par ligne)	Quantités en kg ET EN POIDS FRAIS	Nom de l'acheteur
TOTAL					